

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 9 juillet 2019

Délibération n° 2019 – 9/07/2019 – 22

Diplômes d'université

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 26 juin 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 11 Membres représentés : 10 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- ✓ **la création des DU :**
 - **Communication digitale porté par l'UFR Langues et Communication,**
 - **Laïcité, Religions et République porté par l'UFR DSEP,**
 - **#Project 4.0 porté par l'IUT Le Creusot,**
- ✓ **la modification du coefficient de l'UE 5 (passe de 1 à 4), pour le DU FLE niveau C2 porté par l'UFR Lettres et Philosophie.**

Dijon, le 10 juillet 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu de la commission de la pédagogie du 18 juin 2019
Diplômes d'université*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

DIPLOMES D'UNIVERSITE
CP 18 juin 2019 - CFVU 26 juin 2019

Porteur(s) de projet :	Demandes :	Observations CP	AVIS CFVU
UFR Langues et Communication Clémentine HUGOL-GENTIAL	Création du DU Communication digitale	Voir le compte rendu	Favorable moins 1 abstention
UFR DSEP André DAUTERIBES Frédéric OROBON	Création du DU Laïcité, Religions et République		Favorable à l'unanimité
IUT LE CREUSOT Olivier LALIGANT	Création du DU #Project 4.0		Favorable à l'unanimité
UFR Lettres et Philosophie Henri GARRIC Claire DESPIERRES	Modification d'un coefficient pour le DU FLE niveau C2 (UE 5 , passe de 1 à 4)		Favorable à l'unanimité